

## Accréditation de cours en ligne et webinaires à partir du 01/01/2021

### Définition

Les cours en ligne sont des formations organisées en direct, suivies à distance (et éventuellement en différé).

Un cours en ligne n'est *pas* un e-learning. Ce dernier est déjà accrédité sous certaines conditions. Un e-learning demande une participation active de l'apprenant; il/elle doit parcourir les écrans et répondre aux questions posées ou effectuer les actions demandées.

L'apprentissage mixte signifie que le cours se compose d'une partie en ligne et d'une partie qui est suivie en présentiel à un moment précis par les participants.

Il faut ajouter que ces activités ne peuvent être accréditées que s'il existe des garanties suffisantes que le participant a effectivement participé à l'activité.

### Unités de formation continue

Pour les cours en ligne/ webinaires, 2 unités de formation continue (UFC) sont attribuées par heure. Une activité en ligne doit durer au moins 1 heure.

Les cours qui relèvent de la rubrique 'apprentissage mixte' sont accrédités pour le nombre total d'heures (participation physique et en ligne) du cours/ webinaire. Les participants doivent obligatoirement participer aux deux parties pour obtenir les UFC.

### Conditions

Les participants aux cours en ligne/ webinaires doivent s'inscrire avec leur nom, prénom et idéalement aussi leur numéro INAMI.

La plateforme pour offrir les cours en ligne est au choix du formateur.

En utilisant la plateforme choisie pour organiser les cours en ligne/ webinaires, le formateur doit être en mesure d'enregistrer les participants, ainsi que la durée de leur participation au cours/ webinaire. L'utilisation de la caméra du participant est obligatoire lors de la participation à des cours/ webinaires en direct.

Le cours en ligne/ webinaire doit contenir un test final comprenant un minimum de 5 et un maximum de 10 questions, sur lequel le participant doit réussir avec un 7/10 ou 3/5. Ce test final doit être complété immédiatement après la participation au cours/ webinaire. Les questions portent sur le contenu du cours en ligne/webinaire et doivent être introduites à l'avance dans la demande d'accréditation ('annexe(s) visible(s) uniquement pour les gestionnaires Pro-Q-Kine') pour que Pro-Q-Kine puisse les évaluer. Si nécessaire, Pro-Q-Kine peut demander au formateur d'adapter ces questions.

Les participants qui ne réussissent pas le test final ou qui se sont déconnectés du cours en ligne/ webinaire avant la fin, ne peuvent pas obtenir des unités de formation continue. Ils ne peuvent donc pas être marqués comme 'présents' pour cette activité en PE-online.

Pour remplacer le droit de visite lors d'une formation physique, Pro-Q-Kine peut demander à tout moment l'accès gratuit aux cours en ligne.

En outre, les conditions valables pour la formation continue en présentiel sont d'application, pour autant qu'elles ne sont pas en conflit avec les conditions ci-dessus.